

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA19 22009**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 15 octobre 2019 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019)
(RCA18 22022)**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 17 octobre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude